SAMEDI 22 JANVIER 2011 > **09H21**



Chargement...



ACTUALITÉ

FAITS DIVERS ECONOMIE SPORTS

LOISIRS DOSSIERS

- Infos départementales
- Châtellerault et son pays
- Chauvigny et son pays
- Civray et son pays
- Loudun
- Montmorillon et son pays
- Poitiers
- Poitiers Agglomération
- Poitiers environs
- 24 Heures
- Faits Divers
- Economie
- Education
- Environnement
- People
- Politique
- Vie Ouotidienne
- Dernières minutes
- **Dossiers**
- Diaporamas
- Appels à témoignages

Avis d'obsèques

Archive

LES DOSSIERS

Center Parcs dans... > Les dossiers Actualite



Page d'accueil > Actualite > Politique > Le Domaine Saint-hilaire Sera Vendu En 2013

Vienne | Loudun collectivités locales

Le Domaine Saint-Hilaire sera vendu en 2013

21/01/2011 05:38













Le conseil de communauté s'est réuni mercredi à Moncontour. Au cen des débats, le Domaine Saint-Hilaire et Center Parcs.

La future « privatisation » du Domaine Saint-Hilaire et le lancement d'une réflexion sur l'instauration d'une taxe de séjour en lien avec l'installation du Center Parcs ont marqué le premier conseil de communauté de 2011 mercrec à Moncontour.

- > Domaine Saint-Hilaire. L'État, propriétaire des lieux, souhaite vendre le domaine de 122 ha, sur lequel ont été installés ou aménagés un golf de 18 trous, un terrain d'initiation de 6 trous, un hôtel, un club-house, diverses salles de réunions, ou de séminaires. Depuis 1982, le Sisel, puis la CCPL étaient maîtres-d'oeuvre pour la gestion du domaine en vertu d'un bail emphytéotique, transférant droits et charges à l'exploitant des lieux. Résiliation du bail emphytéotique et convention d'utilisation avec la société SARL Relais du Plessis qui occupe le site depuis un an ont été actées par les élus. Le Relais du Plessis restera sur le domaine jusqu'à fin 2012. Occupante de locaux sur une quinzaine d'hectares, l'Afpa, également installée sur le domaine, entrée dans le giron de la Région, a manifesté son intention de ne pas quitter les lieux.
- > Center Parcs et taxe de séjour. Un groupe de travail sera constitué, qui devra réfléchir aux conditions de mise en place d'une taxe de séjour qui pourrait être une véritable manne pour la collectivité. Si elle est créée, elle sera destinée notamment à financer les charges supplémentaires liées à la présence de 4.500 personnes par semaine, la collecte des ordures ménagères par exemple... A raison de 20 centimes à 1 € par personne et par jour, c'est plus d'1M€ annuels qui pourraient être collectés. « Il faudra uniformiser les compétences en matière touristique (NDLR : la Ville de Loudun ayant conservé cette compétence les années antérieures) », a souligné Eleftherios Benas, pour qui il faut prendre le temps de la réflexion.